



affiché le 24/03/26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2026 /062**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27
Présents : 23
Exprimés : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 mars 2026.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR (adjoints), Djamilia BOUFELAH, Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Gilles BARJOU, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, David ROSENBLUM, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Vincent THOMAS, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Sylviane TOULON, Benoît CHAISY, Jeanine CALCIO GAUDINO, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents : /

Secrétaire de séance : Nicolas NOËL.

Nomenclature @CTES : Institutions et vie politique

ADMINISTRATION GENERALE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE TONNERRE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'YONNE (SDEY)

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Tonnerre est membre du Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY).

Le SDEY est un établissement public chargé notamment de l'organisation du service public de la distribution d'électricité, de l'accompagnement des collectivités dans les domaines de l'énergie, de l'éclairage public et de la transition énergétique.

Conformément aux statuts du syndicat, chaque commune adhérente désigne des représentants appelés à siéger au sein des instances du syndicat.

Il appartient donc au conseil municipal de désigner les représentants de la commune au SDEY.

- Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts du Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY) ;
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner deux représentants de la commune, dont un titulaire et un suppléant, au sein du SDEY.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

- De désigner comme représentants de la Ville de Tonnerre au sein du Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY) :

Titulaire	Suppléant
Gilles BARJOU	Emilie ORGEL



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre